

PLAN LOCAL
D'URBANISME



3.1
PLAN DE ZONAGE
échelle 1.5000°



Commune de Rozier en Donzy

PROJET ARRÊTÉ LE :
PUBLICATION :
APPROBATION :
MODIFICATION :

SDP Christiane THOMAS - Christiane THOMAS - Services Urbanisme - 100 rue de l'Église - 42110 FLEURY - Tél. 04 77 31 01 01 - Fax 04 77 31 01 01 - christianethomas@orange.fr

ETAT EXISTANT
LES ZONES ET LES SECTEURS

- 1-ZONES URBAINES
- UBS : Espace urbain : ordre continu
 - UCS : Espace urbain : ordre discontinu, dominante résidentielle
 - ULS : Espace urbain : zone de loisirs et de services
 - UF : Espace urbain : activités industrielles et artisanales
- 2-ZONES A URBANISER
- AUa : Zone d'urbanisation future à caractère d'habitat, pouvant accueillir des commerces et services
 - AU : Zone d'urbanisation en réserve, à ouvrir après révision du PLU
 - AUa : Zone d'urbanisation future à caractère de loisirs et de services
 - AUF : Zone d'urbanisation future à caractère d'activités économiques
- 3-ZONES PROTEGEES
- A : Zone agricole
 - Nh : Extension possible (300m2 shon max)
Bâtiments existants en zone agricole, pastilles en zone Nh
aucun nouveau logement ne peut être créé
la réhabilitation et l'extension mesurée est cependant acceptée
sous condition de prise en compte de l'activité agricole et du paysage
(à condition d'en référer à la chambre d'agriculture et à l'architecte conseil)
 - N : Zone naturelle, extension possible (300m2 shon max)
pour les bâtiments existants
- HHHH ETANGS COMMUNAUX

AUTRES INDICATIONS

- Emplacements réservés pour voies et ouvrages publics
- Equipe public
- Aménagement voirie
- PORTES D'AGGLOMERATION
- ▲ LIMITATION DES ACCES
SECTEURS DES ACCES AUX PORTES D'AGGLOMERATION
LA CREATION ET LA MODIFICATION D'ACCES
SONT SOUMISES A UNE AUTORISATION DU
PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
AU DELA DES PORTES D'AGGLOMERATION
LES NOUVEAUX ACCES SERONT LIMITES
ET DOIVONT ETRE HIERARCHISES
- MARGES DE RECUIL
RD 99 : marge de recul 15m à l'axe de la voie
RD 97 : marge de recul 15m à l'axe de la voie

